

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2349

présenté par

M. Ferrand, M. Grandguillaume, M. Castaner, M. Robiliard, M. Savary, M. Tourret, M. Travert,
Mme Untermaier et Mme Valter

ARTICLE 59 BIS

I. – À l'alinéa 16, substituer à la seconde occurrence du mot :

« les »

les mots :

« de nouvelles ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« qu'elle y substitue ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.